



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **TENERGIE DEVELOPPEMENT**

Commune et département) : **MEYREUIL (13)**

Adresse : **Arteparc de Meyreuil, Route de la Côte d'Azur, Bâtiment A,
13590, MEYREUIL.....**

Téléphone : **04 88 80 56 51** Fax :

Email : **gdieny@tenergie.fr**

Nom du projet : **Ombrières photovoltaïques - Parking Société Médiaco.**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? **Examen au cas par cas suivi d'un permis de construire.**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

- Implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la société Mediaco située au 1 Rue de Naples, 13230, Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ce terrain est déjà artificialisé par un revêtement bitume.

- La surface des panneaux est ouverte et ne constitue pas un clos couvert. Aucune surface de plancher n'est créée par le projet. Les ombrières de parking répondent aux critères d'intégration simplifiée au bâti.

- Les ombrières photovoltaïques sont constituées d'une charpente métallique, dimensionnées aux normes neige et vent, et sont posées sur des fondations béton. La structure métallique des portiques support des panneaux et tous les éléments de serrureries seront en acier avec traitement de galvanisation par immersion pour éviter tout risque de corrosion. Les modules photovoltaïques sont des panneaux rectangulaires rigides d'une surface de 1,7 m², de quelques centimètres d'épaisseur, assemblés entre eux. Ils sont composés de cellules de silicium.

- Dans le cas où des locaux techniques devraient être créés, leur surface sera inférieure à 60 m².

- La puissance installée sera d'environ 960 kW

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune [Port-Saint-Louis-du-Rhône](#) Département : 13

Adresse : 1 rue de Naples, 13230, Port-Saint-Louis-du-Rhône.

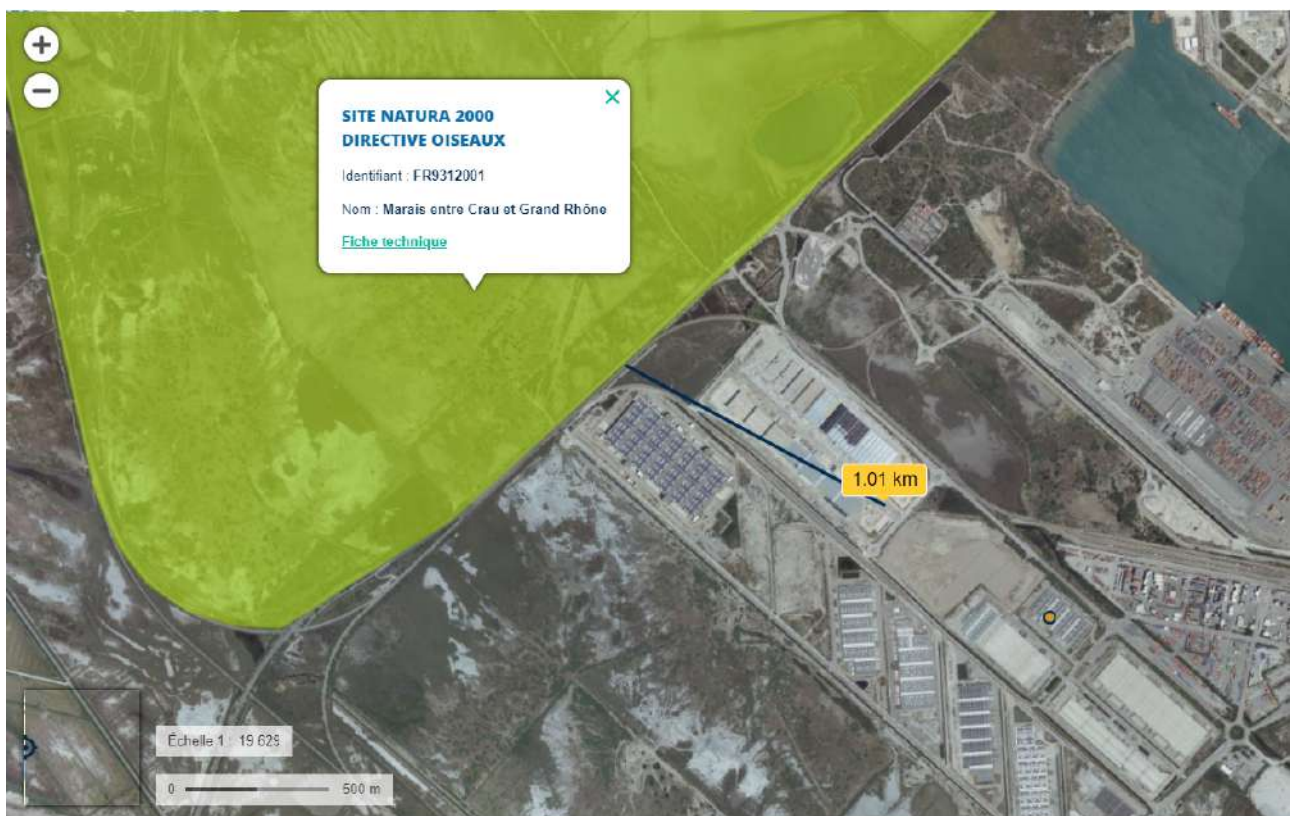
En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93----

n° de site(s) : (FR93----

...

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ? [Le projet est situé à environ 1 km de la Natura 2000 Directive Oiseaux Marais entre Crau et Grand Rhône, n° FR9312001.](#)



Données cartographiques : © IGN, DGFIP, CRIGE-PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, INPN, MTES, MNHN

c. Étendue / emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol permanente l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **environ 2 313 m², uniquement sur l'aire de stationnement existante.** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : **limité à l'aire de stationnement d'une surface d'environ 3 600 m²**

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

La centrale photovoltaïque sera raccordée indirectement au réseau public de distribution via le poste de transformation de l'exploitant du site. A cet effet, un réseau souterrain de câbles d'injection sera créé exclusivement sur le domaine privé, dans le cadre de l'autoconsommation.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ **diurne**

☐ nocturne

- Durée précise si connue : **environ 4 mois** (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☒ **1 mois à 1 an**

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : **planning non précisé à date** (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☒ **Printemps**

☐ Automne

☐ Eté

☒ **Hiver**

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées		Niveau d'impact
Qualité des sols	Pollution en cas de déversement accidentel.	Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luttres contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	Nul
Milieux naturels	Dégradation des abords de la zone de chantier.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent.	Non significatif
Émissions sonores	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Faible
Émissions lumineuses		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	Nul
Gestion des déchets		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité à les recevoir.	Non significatif
Effets prévisionnels du projet en phase exploitation			
Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Qualité et usages des sols	Consommation de terrains non bitumés. Pollution des sols.	Le projet n'induit pas de perte de terrain naturel. Il ne concerne uniquement que le parking existant Aucune pollution des sols n'est à prévoir.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Pollution des eaux superficielles	Il n'y aura pas d'imperméabilisation supplémentaire. Le seul impact au sol du projet étant les structures porteuses pour une surface inférieure à 40 m ² cumulée sur l'ensemble du projet et également les locaux techniques pour une surface estimée à 60m ² .	Nul
	Augmentation des débits ruisselés.	Le projet d'ombrières n'apportera aucune modification aux mesures de gestions des eaux pluviales actuelles. Il n'y aura pas d'imperméabilisation supplémentaire.	Non significatif

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☐ Rejets dans le milieu aquatique

☒ Pistes de chantier, circulation

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

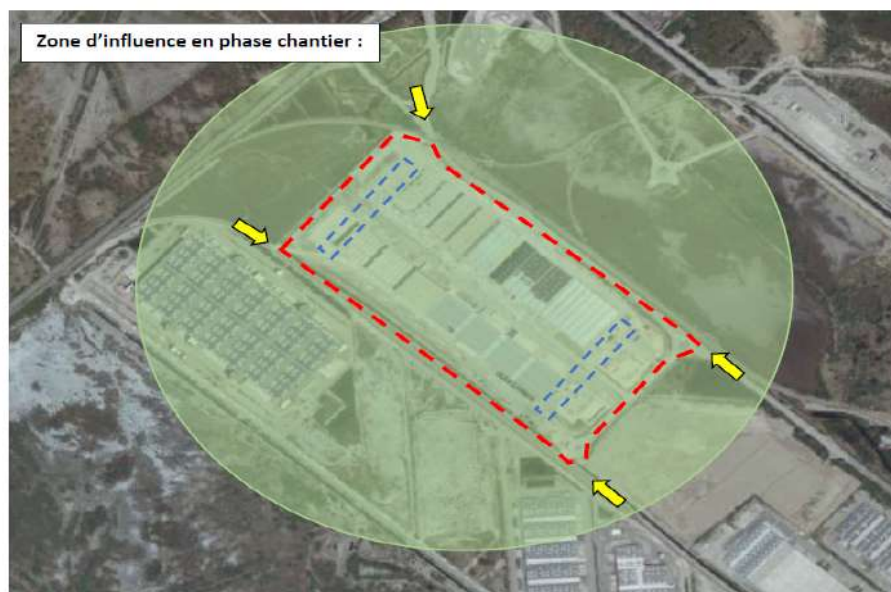
☒ Poussières, vibrations

☐ Pollutions possibles

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☒ Bruits

☐ Autres incidences



Légende :

-  = Zone d'influence : poussière, vibration, bruits, etc...
-  = Zone d'influence : piste de chantier, circulation, etc...
-  = Zone d'implantation projetée des ombrières
-  = Accès au chantier existant

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :

X Autre (préciser l'usage) : Aire de stationnement de la société Mediaco.

Commentaires : le projet est situé sur aire de stationnement aménagé et en zone industrielle.
Aucune végétation remarquable n'est recensée sur site.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Vue depuis le Sud : petits bosquets composés d'espèces locales :



Photo 2 : Vue depuis l'Est : Espèces diverses dont châtaigniers, chênes, frênes...



TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		Non recensée
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		Non recensée
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		Non recensée
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		Non recensée
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		Non recensée
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			

Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le site est déjà anthropisé avec une aire de stationnement existante qui ne sera en aucun cas étendue dans sa partie interceptant le zonage des Natura 2000.

Ainsi le typologie du site d'implantation et les perturbations existantes du fait de la localisation en zone urbaine n'encourage pas et ne permet pas le développement d'habitats naturels.

Ainsi aucun habitat remarquable ne sera détruit.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

La zone projet est aménagée et il apparaît difficile pour des espèces de se servir de la zone comme habitat, ce qui limite l'occupation potentielle du site.

Tout comme à la question précédente, il faut noter que l'occupation actuelle du sol ainsi que l'activité humaine sur et aux environs proches de la zone projet ne permettent pas le développement d'habitats ou d'espèces particuliers.

Aussi, aucune espèce n'a été identifiée comme occupant la zone projet lors des visites de terrain.

Il n'y aura donc aucune destruction ou perturbation d'espèces.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Voir réponses précédentes

Aucune espèce animale d'intérêt communautaire ne sera dérangée ou perturbée dans leurs fonctions vitales.

Aucune modification ne concernera et n'impactera le zonage des Natura 2000.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Les principales gênes occasionnées seront celles liées à la présence d'engins, leur circulation et au bruit notamment pendant la période de chantier. Ces gênes seront limitées à la durée des travaux, ces derniers seront par ailleurs programmés pour engendrer le moins de désagréments possibles sur l'environnement alentour. Le balisage strict de la zone et la sensibilisation du personnel en début de chantier permettront encore de limiter ces nuisances.

Il est primordial de mettre en exergue que le projet, n'étant pas situé dans les Natura 2000 Directive Oiseau, celui-ci ne viendra aucunement modifier ou provoquer gêne/incidence/perturbation supplémentaire par rapport à l'occupation actuelle du site. Ainsi, les incidences potentielles sur un individu et/ou un habitat d'intérêt communautaire sont faibles à nulles. Et ce, d'autant que le site est déjà anthropisé (enrobés sur le parking/circulation de véhicules/clôture).

☐ OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Meyreuil Signature :



Le 25/05/2022

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- **Auprès de l'animateur du site** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- **Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »